

FOOTBALL



Match joué le 2 à h Lieu

Arbitre (Nom et adresse)

Juge de touche 1

Juge de touche 2

- Masculin
- à 11
- Elite
- Féminin
- à 7
- CFU
- CFDU
- CFE
- IUT

IR :

EQUIPE A

Couleur maillot

EQUIPE B

Couleur maillot

N°	NOM - Prénom	Licence FFSU			N°	NOM - Prénom	Licence FFSU			
		jaune 10'	jaune excl	rouge excl			jaune 10'	jaune excl	rouge excl	
		**D		coach			**D		coach	

RESULTAT : bat à

prolongations Tirs aux buts

SIGNATURES

Cap. Equipe A

Cap. Equipe B

Arbitre 1

Juge de touche 1

Juge de touche 2



Règlements sur
www.sport-u.com
page sports collectifs
cliquez sur **football**

Les résultats doivent être communiqués à la FF Sport U au plus tard le lendemain de la rencontre avant 10h.
La feuille de match doit être remise à l'arbitre pour retour au CR Sport U puis à la FF Sport U dans les 48h

Réserves ou réclamations équipe A

Réserves ou réclamations équipe B

Les réserves portant sur la qualification ou l'identité des joueurs doivent être formulées par écrit sur la feuille de match avant le début de la rencontre, signées par le capitaine réclamant et contresignées par l'arbitre et le capitaine adverse après prise de connaissance.

Si un joueur non inscrit sur la feuille de match entre en cours de partie, des réserves verbales motivées ou non sur sa qualification pourront être faites immédiatement en présence de l'arbitre, d'un juge de touche et du capitaine adverse. Elles seront ensuite inscrites sur la feuille de match à la mi-temps ou après la partie par le capitaine réclamant. L'arbitre en donnera connaissance au capitaine adverse et les contresignera avec lui.

Les réserves relatives aux questions techniques devront être précédées des réserves verbales formulées auprès de l'arbitre par le capitaine plaignant en présence d'un juge de touche et du capitaine adverse à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée, ou-au plus tard, à l'arrêt de jeu suivant. Si les réserves concernent un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu, elles devront être formulées dès le premier arrêt de jeu. A l'issue du match, l'arbitre inscrira lui-même ces réserves sur la feuille d'arbitrage, les fera contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe et le juge de touche intéressé.

SIGNATURES

Cap. Equipe A

Cap. Equipe B

Arbitre 1

Juge de touche 1

Juge de touche 1

AVERTISSEMENTS - EXCLUSIONS - NOTES DE L'ARBITRE

JOUEURS BLESSÉS

NOM	Prénom	N° Licence	Localisation blessure et circonstances

Règle 3.5 : L'étudiant(e) ne pourra participer aux épreuves organisées par la FF Sport U qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre) et au capitaine de l'équipe adverse dans le cas des sports collectifs :

de sa licence valide ou d'un justificatif authentifié par la FF Sport U, accompagnée de la carte d'étudiant.

La présentation des pièces ci-dessus signifie que l'A.S. est en possession du certificat de non contre indication à la pratique du sport de compétition.

Règle 3.6 : En cas de non respect de ces dispositions ou de fraude avérée, constatés même a posteriori, les sanctions suivantes seront automatiquement appliquées :

► **Match perdu par pénalité pour l'équipe fautive et suspension immédiate du joueur selon les règles des CMR ou CMN correspondantes**

Règle 5.5 : Vérification des licences et des cartes d'étudiant

Le capitaine d'équipe et l'arbitre doivent vérifier les licences ou justificatifs authentifiés par la FF Sport U et les cartes d'étudiant. Toute réserve portant sur la qualification d'un joueur doit être formulée par le capitaine sur la feuille de match avant le début de la rencontre.

Règle 5.8.1 : Sports collectifs

Le forfait d'une équipe (sauf cas de force majeure) est prononcé si le nombre de joueurs requis par le règlement n'est pas présent sur le terrain 20 minutes après l'heure fixée pour le début de la rencontre...